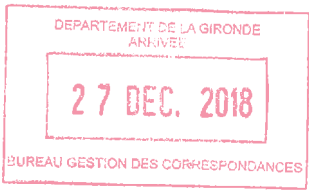


AP



1E00183064868
2083555550M00001 00000 1E00183064868



Conseil Départemental
Monsieur Le Président
1 Esplanade Charles de Gaulle
CVS71223
33074 BORDEAUX CEDEX

Courrier arrivé le
27 DEC. 2018
Direction des infrastructures

à M
de l
Dép
1 es
CV:
33 C

Objet : Projet de contournement de Lesparre, Gaillan
Concertation

Monsieur,

Le Conseil Départemental a toujours été un acteur incontournable pour les zones rurales. Il a su mettre en avant des projets innovants dans le domaine du social, de la culture, du patrimoine et aujourd'hui des transports avec le covoiturage, les lignes de bus. Néanmoins, il paraît opportun aujourd'hui de prendre en considération les avis des citoyens, des contribuables, des électeurs lesparrains et gaillanais.

En tant que citoyen, habitant de la ville de Lesparre, commerçant à Gaillan Médoc, contribuable soucieux des deniers publics, je vous apporte ma contribution contre ce contournement.

Je perçois ce contournement dans notre forêt du Médoc comme un bulldozer qui avance et détruit une bio diversité, des arbres, des paysages, des traces naturelles et humaines, des espaces naturels.

Du goudron, qui va contribuer à bétonner davantage notre planète, notre presqu'île du Médoc. Chaque année en France la disparition des paysages, des zones naturelles, de terres cultivables s'accroît pour une modernité qui n'est pas forcément nécessaire.

Le Conseil Départemental a cette compétence, construire des routes, entretenir le réseau, veiller à travers ces investissements à la sécurité routière.

Est-il nécessaire de procéder à ce contournement ?

Nous sommes dans une transition écologique, voulue par la nécessité de la survie de l'espèce humaine, des catastrophes en cours et à venir.

L'Etat impulse avec les collectivités territoriales des actions liées à de nouveaux modes de transport : covoiturages, transports en commun, véhicules propres.

Dès lors, comment être en accord avec un projet routier ancien, mettant en avant un mode de déplacement individuel, et favorisant le déplacement des véhicules lourds.

Le Conseil Départemental pourrait-il innover dans le domaine de la gestion des routes au lieu de reproduire son savoir faire, qui n'est plus en phase avec la réalité du monde ?



2083555550M0000170103

Différents points méritent d'être mis en avant sur ce projet de contournement :

- L'aspect écologique, la biodiversité, le bétonnage
 - L'expropriation des propriétaires de maisons et de terrains.
 - Les nouvelles nuisances in situ avec la coupure de routes existantes : des ponts, des ronds points.
- Un surcroît de circulation qui s'effectuera dans des zones jusqu'à maintenant tranquilles, des nouvelles entrées de ville comme Gaillan...
- La circulation des véhicules de livraison, de tout tonnage, pour livrer les entreprises de Lesparre et Gaillan continuera, (pour mon seul commerce, j'ai 4 à 6 livraisons par jour).
 - La baisse récente de la limitation de la vitesse à 80 km a induit un nombre moindre d'accidents de la route.
- L'apparition de véhicules semi-autonome, déjà sur le marché, va se développer et réduire les accidents.
- Les problèmes commerciaux du port du Verdon, liés à l'absence d'entreprises porteuses de projet, d'investissements importants et en lien avec la mondialisation du transport de marchandises.
- Le port de Verdon ne sera jamais viable sans une infrastructure de ferroutage ou de continuité du transport maritime.
- Est-il d'actualité de mettre en place des convois de poids lourds transportant des containers ?
- Le coût du projet, important, entre 35 et 41 millions d'euros.

Les responsabilités induites du Conseil Départemental par ce projet de contournement.

- L'isolement de la ville de Lesparre, de Gaillan.
- Lesparre, est une ville sinistrée, comme toutes les petites villes ou des zones commerciales ont été validées sans réflexion globale. La rue principale de la ville comporte une jachère de commerce. L'activité commerciale s'effectue essentiellement le long de la traversée des deux communes.

Ainsi pour une ville de 6000 habitants, on trouve deux grandes surfaces (Leclerc et Carrefour) et des moyennes surfaces (Lidl, Centrakor, Netto, Distri center, ...).

- Le détournement de la circulation de la ville de Lesparre et de Gaillan va appauvrir le commerce local.
- Une suite de nombreuses entreprises se succèdent de l'entrée de Lesparre, jusqu'à Queyrac . Le contournement de Lesparre, induira une baisse très conséquente de l'activité de tous les commerces situés sur cet axe.
- Le chiffre d'affaires des commerçants de proximité bénéficiant actuellement du passage des véhicules sera à la baisse et entraînera un appauvrissement des entreprises, et donc des besoins en personnel.
 - Ainsi, le Conseil Départemental favorisera de manière indirecte, mais forte, la zone commerciale de Belloc, au détriment des commerces de proximité de Lesparre et Gaillan.

Avec l'installation d'entreprises supplémentaires sur cette zone, c'est un aspirateur de clientèle qui est mis en place en faveur de la zone de Belloc et au détriment des petites entreprises (qui créent du lien, un tissu social).

Ce déplacement du public vers la zone commerciale va à l'encontre d'un projet de société basé sur le développement durable, les économies d'énergie, la sociabilité.



Les solutions innovantes à mettre en œuvre en lien avec la transition écologique.


- Favoriser le transport en commun avec des lignes de bus directes ou semi-directe Lesparre-Bordeaux, en réduisant le temps de transport.
 - Développer la ligne ferroviaire en travaillant davantage avec la Région, l'Etat et ses représentants.
 - Créer du ferroutage pour du transport de marchandises : Le Verdon-Bordeaux et au-delà.
 - Améliorer, sécuriser par des investissements le transport des passagers par le rail. (fréquence, durée du trajet, régularité).
 - Mettre en place des lignes de transport fluviales pour les marchandises, les passagers.
 - Créer un réseau de pistes cyclables au départ de Lesparre pour rejoindre, Vendays Montalivet, Soulac, Hourtin, Saint Laurent...et Bordeaux.
 - Indirectement, inciter la ville de Lesparre, à être un ville où il fait bon vivre par l'aspect culturel (de qualité), le commerce de ville, les marchés....les espaces verts.
- Développer la pédagogie citoyenne dans les écoles à travers la sécurité routière, le développement durable.
- Apporter à la ville de Lesparre et de Gaillan, ses compétences pour élargir certaines portions routières, aménager des trottoirs, supprimer des points noirs, créer des passages piétons, des murs anti-bruits, des signalétiques routières ludiques, des bords de route vert.....
- Redistribuer le coût de ce projet, de 35 à 41 millions, sur les axes mentionnés ci-dessus.
- Étudier pour les poids lourds d'un certain tonnage, un passage par la route des lacs.

La reconquête du territoire du Médoc par le Conseil Départemental s'effectuera :

- par la prise en compte de solutions innovantes et non par le passage en force d'un schéma de développement ancien.
 - Par la mise en place d'idées et de projets de développement durable.
 - Par la participation, en amont des projets, des habitants.
- Osez-faire de cette presqu'île, Monsieur le Président, un exemple et non une banalité environnementale et sociétale.

Je vous remercie, Monsieur le Président du Conseil Départemental de bien vouloir prendre en compte cette demande de réflexion sur de nouvelles modalités de votre projet de contournement de la ville de Lesparre et de Gaillan.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.



Copie :

Ville de Lesparre,
Ville de Gaillan
CDE

